



SUD-SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier : PSX 45
Email : sud.loirecentre@free.fr Tél : 02.38.41.52.84
Site internet : www.sudbpce.com Facebook : Sud BPCE



Orléans, le 1er Février 2022

Négociation Annuelle Obligatoire

La décélération pour les salaires !

Jeudi dernier, la délégation SUD (en grève ce jour-là pour défendre nos salaires) a néanmoins participé à la deuxième réunion de NAO qui portait notamment sur les rémunérations et les primes collectives.

Elise Paquet, après avoir noirci une nouvelle fois la situation financière de notre entreprise pour 2022, nous a signifié qu'elle refusera toute augmentation générale des salaires qui hypothéquerait l'avenir de la CELC !

Pour les autres revendications (complément prime PEPA, supplément d'intéressement ou majoration de l'abondement...), Elise Paquet nous donnera sa réponse à la prochaine réunion de NAO prévue le 17 février. Une fois de plus, quelle déception !

Au lieu d'assister à une réunion de négociation, nous avons eu droit aux jérémiades larmoyantes d'un directoire incapable d'envisager un minimum de partage des richesses avec les salariés. Indécent !

Rassurez-vous, dans quelques semaines, les PV des dirigeants ne souffriront pas de la logique d'austérité appliquée aux salariés.

Nous avons pourtant prévenu les signataires que localement les directions ne donneraient rien de plus !

Lors des NAO nationales, Mme Lafaurie, DRH du groupe BPCE, nous expliquait qu'il y aurait « un deuxième étage en local à la fusée des augmentations de salaire ».

⇒ Et bien non, ce sera 0,8 % d'augmentation générale des salaires alors que l'inflation est à 2,8 % en 2021.

Décélération d'un côté, accélération de l'autre !

Nos revendications partagées par les salariés sont légitimes puisque ce sont ces derniers qui créent la richesse de l'entreprise dans des conditions dégradées : augmentation de la charge de travail, baisse des effectifs, une quarantaine de postes vacants en permanence !

L'accélération des salaires semble plus difficile à mettre en œuvre que l'augmentation des objectifs commerciaux surréalistes imposée par le directoire ! Sérieusement, on va continuer longtemps comme ça ?

Pourquoi les salaires doivent-ils augmenter ?

Une pénurie de main d'œuvre...

- Rééquilibre le rapport de force en faveur des salariés.
- La direction a des difficultés à recruter et à fidéliser.
- Le SMIC a augmenté de 0,99 % en janvier 2021, 2,2 % en octobre 2021 et 0,9 % au 1^{er} janvier 2022.

Une inflation en hausse qui devrait durer...

- 2,8 % en 2021.
- 3 % prévu sur le premier semestre 2022.

Des résultats financiers confortables...

- Près de 56 M€ de Résultat Net attendu en 2021.
- Plus de 1,6 Md € de fonds propres.
- Environ 34 000 € de bénéfice dégagé en moyenne par salarié en 2021.

⇒ Légitimement, SUD-Solidaires revendique une augmentation générale des salaires de 2 % avec un salaire minimum de 1700 € net pour vivre dignement du fruit de notre travail, en plus des 0,8 % prévue nationalement (pour rappel : 0% en 2021 !!!). Une prime de 1 400 € en plus de la « primette » de 600 € issue de la NAO nationale (ce qui compensera les absences de primes de 2020 et 2021).

Dans un contexte de flambée des prix et de recul du pouvoir d'achat, l'augmentation des salaires est devenue urgente et vitale !

Vos représentants SUD-Solidaires : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Damien PINSULT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Florine BERHOUE - Laurent PERRAULT - Corinne RIGUIDEL - Gêrôme TOURNOIS - Flore GERMAIN - Maryline BALLANGER - David GANDON - Alain QUESNE

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / SUD-Solidaires

